



## Séjour du mardi 8 octobre au vendredi 11 octobre à Damvix en Vendée





Le Marais Poitevin est l'objectif de ce séjour, dans le centre de Vacances de Damvix, au cœur de la venise verte, situé au bord de la Sève Niortaise, en Vendée. Nous serons hébergés en pension complète, (à l'exception du déjeuner du mardi 8 octobre) en chambres de 2 par chalet de 4, équipées de douches et sanitaires. Le transport se fera en véhicule personnel après entente entre les participants.

## Programme des randonnées et visites

Ce séjour est destiné en priorité aux personnes effectuant les randos Santé.

- Fontenay le Comte: Ville d'art et d'histoire », elle figure parmi la sélection des « Plus Beaux Détours de France ». Toutes ces distinctions soulignent les efforts de la ville pour mettre en valeur son patrimoine et préserver sa dolce vita! Un circuit de 5 km permettra de la découvrir. Un joyau de la renaissance française, le château de Terre-Neuve, nous ouvrira ses portes pour nous montrer sa beauté.
- La Garette Sansais : Embarquement pour la découverte guidée du marais et visite du village et petite randonnée de 5 km
- *Niort*: Plus grande réserve naturelle en milieu urbain, Niort possède un magnifique donjon, des halles dans le style Baltard, le pilori lieu d'exposition et plusieurs églises.
- Coulon: La maison du marais poitevin et son écomusée, sa brasserie et le port d'Aziré (4 km 500)
- Damvix: rando de 4 km autour du marais de la baronnerie

Ce programme peut être modifié suite à des aléas liés aux conditions atmosphériques ou au groupe et à la reconnaissance.

Le montant du séjour s'élève à 260 euros par personne, prix à confirmer selon le nombre d'inscrits

Minimum 22 maximum 34

### Pour réserver : appeler ou envoyer mail ou sms

- Régis: Tél: 06 86 59 50 63 E-mail: petel.regis@orange.fr
- Danièle ou Patrick: Tél.: 06 67 51 01 94 ou 05 47 79 15 35 E-mail: gouiffes.patrick33@gmail.com

Nous accuserons réception de votre inscription.

# Ensuite veuillez établir un chèque de 60 euros par personne à l'ordre de RANDO'TRESSES à retourner avant le 7 mai 2024

Boîte aux lettres de Rando Tresses à la mairie de Tresses

Au 1 juillet un acompte de 100 euros est demandé. Au 1 septembre le solde de 100 euros est demandé.

#### **Conditions d'annulation**

Cette sortie nous engage dès la signature du contrat. De ce fait, toute défection entraîne les frais suivants, sauf remplacement par un autre adhérent :

Avant 90 jours: retenu de l'I.T et frais d'assurance evt

- entre 89 jours et 30 jours : 40% du séjour est retenu

Entre 29 jours et 8 jours : 70% du prix du séjour est retenu,

- à moins de 8 jours avant début du séjour : 100%.

### La charte du randonneur :

Dans le cadre de cette charte qui décrit le rôle de l'animateur, le rôle du randonneur et le code de la marche, Nous voudrions insister sur le respect du milieu et son partage avec d'autres usagers. En effet nous allons traverser des sites assez fréquentés et des zones sensibles en milieu naturel. Il est donc essentiel de respecter quelques règles simples adoptées par la FFRando dans le mémento fédéral Pratiquer Encadrer Organiser:

- Utiliser des sentiers balisés dans les zones sensibles et protégées ;
- Ne pas prendre de raccourcis favorisant l'érosion ;
- Ne pas déranger la faune sauvage et respecter la flore ;
- Partager l'espace avec d'autres usagers dans le respect de règles mutuelles ;
- Respecter, le cas échéant, les consignes de fréquentation particulière liées à l'espace.

Toute personne inscrite à	ces randonnées de 4 jours d	au marais poitevin <mark>s'e</mark> n	igage à respecter l	les consignes
	données par le	es animateurs.		